


AVIS PUBLIC

Ville-Marie

Montréal 

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2019)

Les personnes intéressées sont priées de noter que le Règlement CA-24-287 intitulé : « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2019)* » sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 21 novembre 2018, à 18 h 30, à la salle du conseil au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0.0433%, appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Montréal, le 3 novembre 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie